



# NIVEAU SECONDE

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### Année scolaire 2021-2022

Pour vous aider à vérifier que le dossier de votre enfant est bien COMPLET, cochez les éléments de la liste ci-dessous et classez les documents dans l'ordre indiqué.

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**  
**ET L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE**

- 1°) La fiche de renseignements et de coordonnées (**SAISIE OBLIGATOIRE** d'au moins un numéro de **TELEPHONE PORTABLE** pour l'envoi des SMS en cas d'absence **et SAISIE OBLIGATOIRE d'au moins une ADRESSE MAIL** pour l'envoi des informations administratives)
- 2°) La fiche d'inscription en Seconde
- 3°) Fiche d'urgence « santé » (fournir un justificatif de vaccination)
- 4°) La fiche **intendance** (demi-pension) obligatoire pour tous les élèves
- 5°) Les chèques correspondant au paiement des cotisations facultatives :
- a) une cotisation facultative d'un montant de 7 euros ou plus, à l'ordre de :   
**Maison des Lycéens (MDL) du lycée A. Daudet, Nîmes**  
**(noter au dos du chèque le nom et le prénom de l'élève)**  
*à noter : cette cotisation volontaire permet le fonctionnement de la Maison des Lycéens en finançant de nombreuses activités*
- b) une participation volontaire d'un montant de 3 euros, à l'ordre de :   
**Association sportive du lycée A. Daudet, Nîmes**  
**(noter au dos du chèque le nom et le prénom de l'élève)**
- c) une participation volontaire à la caisse de solidarité d'un montant de 10€  
à l'ordre de : **Agence comptable du lycée A. Daudet, Nîmes**   
*à noter : aide d'urgence aux élèves et aux étudiants*
- 6°) 1 photographie (fiche intendance)
- 7°) La copie des 3 bulletins de la classe de 3<sup>ème</sup>
- 8°) Situation familiale   
En cas de séparation ou de divorce des parents, il est important que l'établissement soit **informé de l'adresse valide du deuxième parent** (le lycée doit réglementairement informer les deux parents des résultats scolaires de l'élève).
- 9°) Aménagement de la scolarité (PAP, PPS, PAI)   
Les familles des **élèves concernés** doivent fournir une copie du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ou du PAI de leur enfant pour **poursuite des aménagements au lycée**. Vous serez contactés par l'établissement courant 1er trimestre. Dans le cas contraire, merci de vous manifester.

## **IMPORTANT**

***La présence d'un responsable légal est obligatoire lors de l'inscription de l'élève***